



Lancement officiel du dispositif Pass Jeunes 54 en Meurthe-et-Moselle

Mercredi 18 septembre 2019



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Meurthe-et-Moselle facilite l'accès aux loisirs pour plus de 6 000 jeunes âgés de 6 à 16 ans.

Créé en juin 2019, Pass Jeunes 54 est un dispositif innovant d'accès aux sports, à la culture et aux loisirs pour les jeunes Meurthe-et-Mosellans âgés de 6 à 16 ans. Mis en place dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté par le conseil départemental, l'État et la Caisse d'Allocations Familiales, il est simple d'accès. Près de 6 000 jeunes devraient en profiter dès cette année scolaire 2019-2020.

« De nombreux jeunes de Meurthe-et-Moselle, pour des raisons financières essentiellement, ne peuvent participer à des activités. Pass Jeunes 54 va permettre, dès cette rentrée de septembre, un appui financier en fonction des ressources des familles », précise Mathieu Klein, président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Le Département, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle (CAF 54) et l'État ont donc décidé de créer le dispositif Pass Jeunes 54. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, dont le Département est l'un des 10 territoires démonstrateurs.

L'aide prendra la forme, simple, d'une réduction sur les frais d'adhésion. Les familles concernées ont reçu un courrier à leur domicile au mois d'août. Le montant de l'aide accordée y était précisé ainsi que l'enfant bénéficiaire. La famille n'a qu'à communiquer ce courrier à l'association de son choix pour inscrire son enfant. La réduction est effective immédiatement.

L'aide apportée aux familles est de 50 €, 70 € ou 100 € en fonction de leur quotient familial. Ce montant correspond à une participation maximale. Il est cumulable avec les aides des communes ou des communautés de communes.

Ce dispositif original repose sur une ambition forte et simple : garantir le droit des jeunes à pratiquer un loisir, un sport ou une activité artistique encadrée et régulière.

PROGRAMME DU LANCEMENT

Mercredi 18 septembre 2019

- 14h : arrivée des groupes (200 jeunes attendus)
- 14h - 16h30 : activités sur les ateliers mis en place par une cinquantaine d'associations
- 16h30 : goûter à l'Hôtel du Département pour tous les jeunes ayant participé aux ateliers et leurs accompagnateurs.
- 17h15 : départ des groupes de jeunes
- 17h30 : temps officiel, diffusion de la vidéo « 2 minutes pour comprendre », intervention des trois institutions, échanges avec le public et signature de la convention de partenariat de « Pass Jeunes 54 » entre les trois institutions devant les associations, les communes et EPCI du département, suivie d'un vin d'honneur.

Allocutions de :

- **Mathieu Klein**, président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,
- **Éric Freysselinard**, préfet de Meurthe-et-Moselle
- **Marie-Odile Gérardin**, présidente du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle

LE CONTEXTE

Dès janvier 2019, le Département a engagé une concertation avec la Caf et l'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) sur la mise en œuvre d'un dispositif d'accessibilité aux loisirs pour les jeunes issus de familles très modestes en Meurthe-et-Moselle.

Objectif : permettre l'inscription effective des jeunes à une activité régulière et annuelle, sportive, culturelle ou de loisirs, grâce à une aide financière et un accompagnement par les travailleurs sociaux si besoin (hors centre de loisirs et séjours de vacances).

Cette démarche s'inscrit dans un double cadre :

- La collaboration entre la Caf, le Département et l'État relève de la convention territoriale globale de développement social qui vise une plus grande efficacité des politiques publiques menées par les institutions sur des thématiques partagées, en ouvrant à la réalisation d'actions concertées, complémentaires ou communes ;
- Le Département a signé avec l'État une convention déclinant en Meurthe-et-Moselle la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, afin de redoubler d'efforts autour de cinq engagements en faveur d'un modèle social d'émancipation, visant notamment l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté et la garantie des droits fondamentaux des enfants au quotidien.

Le nouveau dispositif, dont le coût s'élève à 540 000 € en 2019, remplace :

- Le Pass loisirs de la Caf qui concernait 3 600 jeunes de 9 à 16 ans dans l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle, pour les familles dont le quotient familial (QF) était inférieur ou égal à 650 €. Il s'agissait d'une aide de 50 € par jeune et à l'année, pour une activité régulière sportive ou culturelle ;
- Pass'sport culture : ce dispositif sur l'agglomération nancéienne concernait 700 jeunes de 6 à 25 ans de 15 communes, dont les familles avaient un QF inférieur à 445 €. Un peu plus de 600 jeunes étaient âgés de moins de 17 ans. Il s'agissait d'une aide de 120 € ;
- Pass'sport culture Val de Lorraine : ce dispositif concernait au maximum 50 jeunes de 6 à 25 ans, de trois communes, dont les familles avaient un QF inférieur ou égal à 500 €. Il proposait une aide de 150 € maximum.

Enfin, certaines communes comme Maxéville et Vandœuvre-lès-Nancy mettaient en œuvre un dispositif local d'aide aux jeunes pour leurs adhésions à des activités de loisirs, hors des opérations précédemment citées.

Appuyée par une étude d'un cabinet spécialisé en politiques publiques sur les scénarios possibles, le Département, l'État et la CAF ont décidé de mettre en œuvre le dispositif suivant avec opérationnalité dès la rentrée 2019-2020 :

Public retenu

Les jeunes de 6 à 16 ans domiciliés en Meurthe-et-Moselle, dont le QF de la famille est inférieur ou égal à 650 €.

Montants des aides

Ils correspondent à une participation maximale dans la limite du coût annuel de l'activité. Ils se présentent comme suit :

- QF de 0 € à 450 € : aide de 100 €
- QF de 451 € à 550 € : aide de 70 €
- QF de 551 € à 650 € : aide de 50 €

5 757 jeunes seraient potentiellement usagers du dispositif dès la première année.



QUI FAIT QUOI ?

La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle (CAF) :

- adresse les courriers de notification d'aide aux bénéficiaires potentiels en août 2019,
- mobilise ses agents de travail social pour promouvoir le dispositif auprès des publics ciblés et assurer une médiation,
- participe à la mise en œuvre de la communication du dispositif par la diffusion des informations dédiées via des supports de communication, son site internet, ses publications, etc. ;
- gère le flux des allocataires,
- assure la gestion des aides et alimente les opérateurs.

BON À SAVOIR

La CAF a passé des conventions avec les têtes de réseau, opérateurs du dispositif et leur verse les aides nécessaires (Comité départemental olympique et sportif -CDOS- et fédérations d'éducation populaire).

Ce sont les opérateurs qui remboursent aux associations locales les aides relatives à l'inscription des bénéficiaires.

Le Département de Meurthe-et-Moselle :

- conçoit, en concertation avec les partenaires signataires, la campagne de promotion du dispositif en direction des usagers, des structures associatives locales sportives, culturelles et de loisirs et les collectivités locales (communes et communautés de communes),
- mobilise ses agents de travail social pour promouvoir le dispositif auprès des publics concernés,
- met à disposition du public des informations dédiées via des supports de communication, son site internet, les réseaux sociaux, etc. ;
- met en œuvre, avec ses partenaires institutionnels et le CDOS, des réunions d'information en direction des associations et des collectivités locales,
- soutient les têtes de réseau associatif, opérateurs du dispositif dans la mobilisation des associations sportives, culturelles et d'éducation populaire pour développer l'offre d'activités dans ses six territoires (Longwy, Briey, Val de Lorraine, Grand Nancy, Terres de Lorraine et Lunévillois).

L'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) :

- contribue à la promotion du dispositif par la mise à disposition du public des informations dédiées,
- participe à la mobilisation des associations, des communes et des communautés de communes pour leur participation au dispositif et à l'enrichissement de l'offre d'activités.

Les trois institutions sont partenaires financeurs. Elles participent à part égale pour chacune d'entre elles au financement du dispositif à hauteur maximale de 180 000 € pour l'opération 2019-2020, soit un tiers du budget prévisionnel. Le budget prévisionnel total est ainsi de 540 000 €.

La part de l'État est gérée par le Département dans le cadre de la convention déclinant en Meurthe-et-Moselle la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Les crédits de l'État et du Département seront versés à la Caf qui gère le budget du dispositif, à l'exception des moyens financiers du plan de communication qui est conçu et mis en œuvre principalement par le Département.

Les opérateurs ont en charge le recensement des aides, le remboursement des associations locales et la promotion du dispositif auprès des associations.

POUR RAPPEL

Le Département, la Caf et l'État ont initié plusieurs réunions d'information et de concertation auprès des communes, EPCI et associations de Meurthe-et-Moselle.

LES ATELIERS DANS LE DETAIL

ORGANISME	NOM DE L'ATELIER ET DÉTAIL	LIEU PRECIS D'INSTALLATION
Fédération des Foyers Ruraux	Arts plastiques	Hall d'honneur Jacques-Baudot (près de l'ascenseur)
Fédération Départementale des MJC	Section Graff MJC Étoile	Espace extérieur / quai Mougin
	Construction de Lego® MJC Étoile	Hall d'honneur Jacques-Baudot
Fédération Familles Rurales	Théâtre	Salle Boileau
	Zumba	Chapelle
	Cirque	Parvis devant l'accueil public
Fédération FRANCAS	Village médiatique	Radio et vidéo : espace Gravier
	Activités scientifiques et techniques	À l'entrée (côté gauche) du conseil départemental (CD54)
Ligue de l'Enseignement	Montage vidéo	Salle Jacques-Leclerc
Comité départemental olympique et sportif	Arts martiaux et yoga	Salle Jacques-Leclerc
	Football	Parking CD54 (places 300)
	Speed-ball	Espace extérieur / quai Mougin
	Foot US et cheerleading	Devant entrée CD54 sur l'herbe
	Aéroclub / Planeur	À l'intérieur de l'Hôtel du Département près de l'escalier
	VTT	À l'entrée (à droite) du conseil départemental (CD54)
	Handball	Parking CD54 (places 300)
	Pétanque	A côté de la chapelle
	Karaté	Salle à manger
	Mini Tennis	À l'entrée (au centre) du conseil départemental (CD54)